

L'ARS Occitanie appelle tous les acteurs à poursuivre leur mobilisation solidaire pour garantir le fonctionnement des services sanitaires et médico-sociaux pendant tout l'été

Pour garantir le bon fonctionnement de tous nos services de santé cet été, Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS Occitanie appelle tous les acteurs de santé et médico-sociaux, publics, privés et libéraux à poursuivre leur engagement collectif et solidaire au service des patients, comme pendant toute la période de crise sanitaire. Au plus près des besoins de chaque territoire, des dispositifs de concertation sont déjà déployés dans chaque département afin d'anticiper les difficultés liées à des effectifs en tension et pour que l'accès aux soins reste un droit réel pour tous.

A l'occasion de ses premiers déplacements dans la région, Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS Occitanie a déjà eu l'occasion d'échanger avec un certain nombre d'acteurs de santé sur les difficultés rencontrées par de nombreux établissements et services d'urgences pour garantir un fonctionnement normal de leur activités pendant la période estivale à venir. Les équipes de l'ARS mesurent pleinement la tension qui pèse sur les ressources humaines, après plus de deux années de crise qui ont mobilisé grandement l'ensemble des professionnels. Le Directeur général de l'ARS a tenu à les remercier tous, à nouveau, pour les efforts qu'ils ont accompli sans commune mesure pendant cette période épidémique. Face à des effectifs en tension en Occitanie comme partout en France, il a lancé un appel à une mobilisation solidaire de tous les acteurs de santé pour cet été, comme pendant la crise Covid.

Anticiper et agir ensemble au plus près des besoins

L'évolution de la démographie médicale et soignante est un sujet majeur de notre politique de santé en Occitanie. A moyen terme, la fin du numerus clausus et l'augmentation des places de formation pour les professions soignantes, combinées aux mesures de revalorisation financière du Ségur, vont contribuer à accroître progressivement l'attractivité des professions de santé. De façon générale, les mesures en cours dans ce domaine portent à la fois sur la formation, l'organisation des soins, l'évolution des pratiques soignantes, les aides à l'exercice territorial, et la communication pour soutenir ces évolutions.

De façon plus immédiate des actions complémentaires sont nécessaires pour que le manque de professionnels de santé ne constitue pas un frein à l'offre de soins sur le territoire tout au long de la période estivale. Le défi est à la fois de répondre aux attentes de ces professionnels tout autant qu'aux besoins de la population. Face à cette préoccupation récurrente, l'ARS renforce les dispositifs déjà mis en œuvre ces dernières années pour anticiper et adapter les ressources disponibles, mais aussi valoriser tous les métiers du sanitaire et du médico-social, en établissement et à domicile. Nous sommes mobilisés pour accompagner tous les soignants dans la recherche de solutions innovantes, qui doivent passer nécessairement par la mobilisation collective et solidaire de l'ensemble des professionnels de santé, quel que soit leur secteur d'appartenance et au plus près des réalités de chaque territoire. Ce mouvement initié dans tous les territoires pour redonner un cadre attractif aux professions soignantes commence à trouver un écho favorable avec une forte mobilisation d'acteurs volontaires.

.../...

L'ARS accompagne l'engagement de tous les acteurs dans chaque territoire

Nous avons la volonté de conduire ces actions collectivement et au plus près des réalités de chaque territoire. C'est ce qui nous a conduits à mettre en place 13 comités départementaux d'attractivité depuis l'automne 2021 en Occitanie. A l'échelle de chaque département, ces comités sont à la fois un espace de concertation autour de la politique territoriale de l'ARS. Ils réunissent l'ensemble des acteurs ayant vocation à intervenir sur la question de l'attractivité : représentants des professionnels et étudiants en santé, représentants des organismes de formations, élus et collectivités locales (département, collectivités de communes,...) acteurs de la coordination (Communautés professionnelles territoriales de santé, coordonnateurs de maisons de santé, ...) et autres représentants des Conseils Territoriaux de Santé, ... Il s'agit aussi de l'espace de pilotage d'une politique d'attractivité adaptée au plus près des besoins de chaque territoire : partage de diagnostics territoriaux et des besoins en professionnels de santé, partage des actions menées, mise en place concrètes de plans d'action territoriaux.

Pour mobiliser l'ensemble des acteurs et relever collectivement le défi de la continuité des soins sur l'ensemble du territoire régional tout au long de cette période estivale, l'ARS Occitanie procède actuellement, comme en amont de chaque période de tension, à des états des lieux précis :

- Vérification de la complétude des plannings des services d'urgences et de SMUR comme des plannings de la permanence des soins ambulatoires pour les mois de Juin, Juillet et Août.
- Anticipation des fermetures prévisionnelles des lits d'hospitalisations dans les établissements de santé.
- Vérification des périodes de disponibilités des structures libérales et cabinets libéraux, en appui des Ordres départementaux.

Depuis le début du mois de mai, chaque directeur départemental de l'ARS est chargé d'anticiper et de piloter ces tensions en lien avec les Préfets et les élus, de réunir et animer chaque semaine une cellule départementale réunissant les directions d'établissements de santé publics et privés, les urgentistes salariés et libéraux, le SAMU et les représentants de la médecine de ville, afin notamment de :

- Analyser et partager des informations : activités des services d'urgence et du SAMU, lits disponibles, fermetures prévisionnelle de lits et services...
- Assurer une vigilance permanente sur le fonctionnement des services des établissements de santé, ainsi que les établissements et services médico-sociaux.
- Réguler et répartir l'activité en période de tension.
- Analyser les refus d'admission du SAMU.
- Organiser l'entraide départementale via les Groupements hospitaliers de territoire, les coordinations Public/Privé et Ville/Hôpital.
- Organiser les parcours de soins non programmés notamment en soutenant la prise en charge de ces soins en ville (Maisons médicales de garde, centres de soins non programmés...) et en favorisant le recours à des internes pour renforcer les cabinets de médecine générale.
- Trouver des solutions solidaires ensemble pour faire en sorte qu'aucun service ne ferme cet été et que la réponse aux besoins de la population locale et touristique soit garantie et assurée, en toute sécurité.

Au cas où toutes ces actions ne seraient pas suffisantes, nous pourrions être dans l'obligation de réquisitionner des professionnels, d'organiser lorsque cela est possible le redéploiement des professionnels d'un établissement vers un autre dès lors qu'un service d'urgences serait contraint de fermer et de mettre en place des organisations dégradées tout en continuant à assurer la réponse à l'urgence vitale, de déclencher des plans blancs. L'objectif étant bien entendu de tout faire pour éviter ces solutions extrêmes.

En appui à tous ces dispositifs, une large campagne de communication grand public intitulée « Les urgences, c'est pas automatique » se déroulera tout l'été pour favoriser en priorité le recours au médecin généraliste et aux dispositifs de régulation téléphonique avant de se rendre aux urgences.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

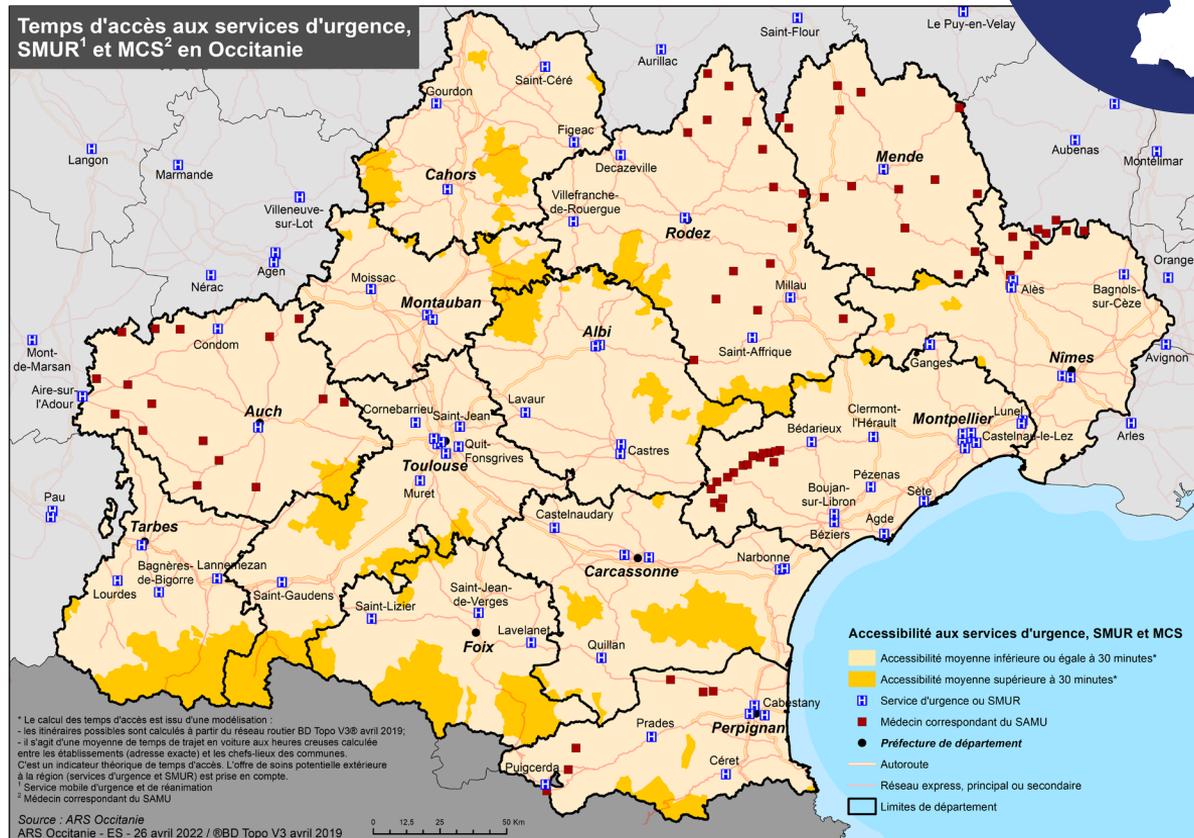
Soutenir activement la prise en charge des soins urgents et non programmés


Tous mobilisés pour garantir l'accès aux soins partout en Occitanie



Quelques repères en Occitanie

- 98,3% de la population vit à -30min d'un Service d'urgence/SMUR ou d'un Médecin correspondant du SAMU (6 dispositifs de ce type accompagnés en Occitanie, avec 82 médecins volontaires)
- Services d'urgences : 66 sites autorisés actifs (39 publics et 27 privés)
- SMUR : 63,5 lignes déployées, 6 bases HéliSMUR
- 148 emplois équivalent temps plein vacants depuis l'hiver 2021



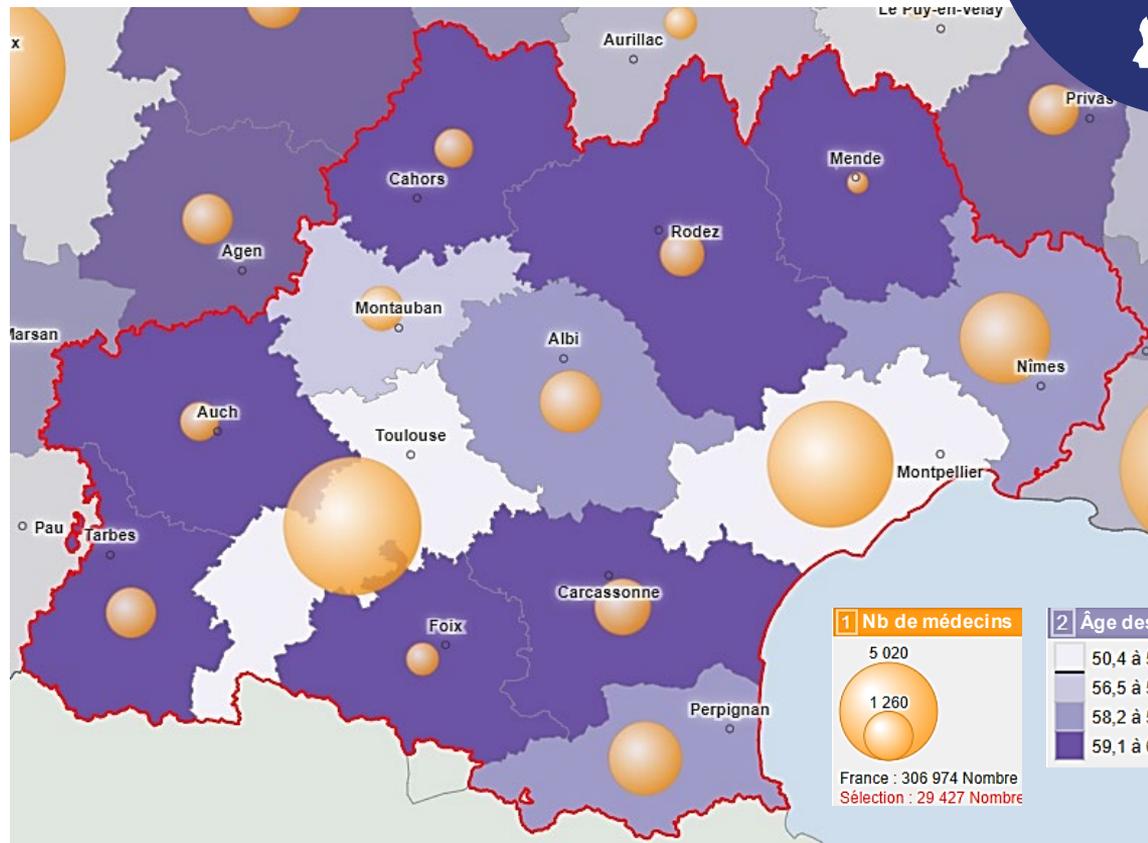
Tous mobilisés pour garantir l'accès à un médecin de proximité


Tous mobilisés pour garantir l'accès aux soins partout en Occitanie



Quelques repères en Occitanie

- Plus de 6 000 médecins généralistes libéraux.
- Un tiers exercent en urbain dense, un tiers en urbain de densité intermédiaire (périurbain) et un tiers en rural.
- 33% des médecins généralistes ont plus de 60 ans.
- 311 915 personnes vivent dans une commune « sous-dense », ce qui représente 5,5 % de la population de la région.
- Tous mobilisés face à un enjeu majeur : anticiper la baisse de la démographie médicale.

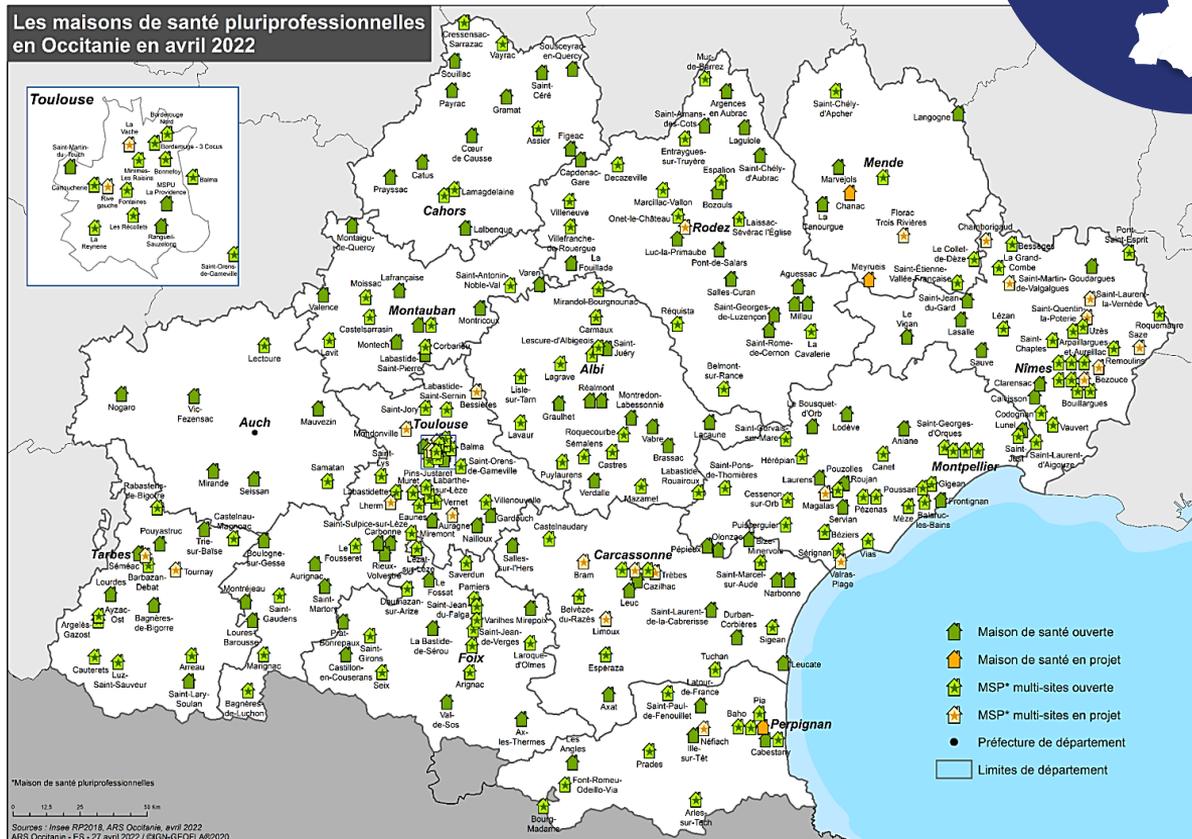


Des dispositifs de coordination qui se renforcent entre professionnels


Tous mobilisés pour garantir l'accès aux soins partout en Occitanie


Quelques repères en Occitanie

- Plus de 420 structures d'exercice coordonné sont opérationnelles en Occitanie, dont :
 - 280 Maisons de santé pluriprofessionnelles maillent tout le territoire régional.
 - 52 centres de santé polyvalents.
 - 25 équipes de soins primaires.
 - 81 Communautés professionnelles territoriales de santé sont constituées ou en cours de constitution au cœur de nos territoires.



Des résultats encourageants et des dispositifs d'aide à l'installation élargis

 Tous mobilisés
pour garantir
l'accès aux soins
partout en Occitanie



Quelques repères en Occitanie

- Depuis la publication du précédent zonage (10/2018), plus de 470 contrats d'aide à l'installation ont été signés par l'ARS avec les médecins, dont 265 en lien avec l'Assurance Maladie en zones prioritaires. Le montant alloué s'élève à plus de 4,9 millions € pour l'ARS Occitanie et plus de 7,9 millions € pour l'Assurance Maladie.
- Depuis 10 ans, 455 étudiants en médecine ont été soutenus pendant leurs études, avant une installation en zone sous-dense (médecins et dentistes).



Aides à l'installation des médecins depuis la publication du précédent zonage (10/2018) :

108 Contrats Assurance Maladie d'aide à l'installation des médecins depuis 2018

(144 depuis la création du dispositif CAIM)

110 contrats ARS d'appui au début d'exercice (PTMG, PTMA, CDE)

60 contrats ARS Zone Montagne signés depuis octobre 2019 (Médecins et dentistes)

Plus de 40 contrats salariés financés par l'ARS dans des centres de santé



Aides au maintien de l'exercice coordonné :

127 contrats de stabilisation et de coordination des médecins (COSCOM)

30 contrats de transition et de solidarité territoriale (COTRAM, CTSM)
signés avec l'Assurance Maladie en 4 ans.



Aide aux étudiants en formation :

455 Contrats d'engagement de service public (CESP) engagés depuis 10 ans, avec une aide de 13 000 € net par an pendant la durée des études (financement Centre national de gestion). Depuis 2018, l'ARS accompagne aussi le développement de l'exercice des infirmiers en pratique avancée libérale : **23 infirmiers aidés** dans ce cadre par l'ARS à hauteur de 22 520 €.

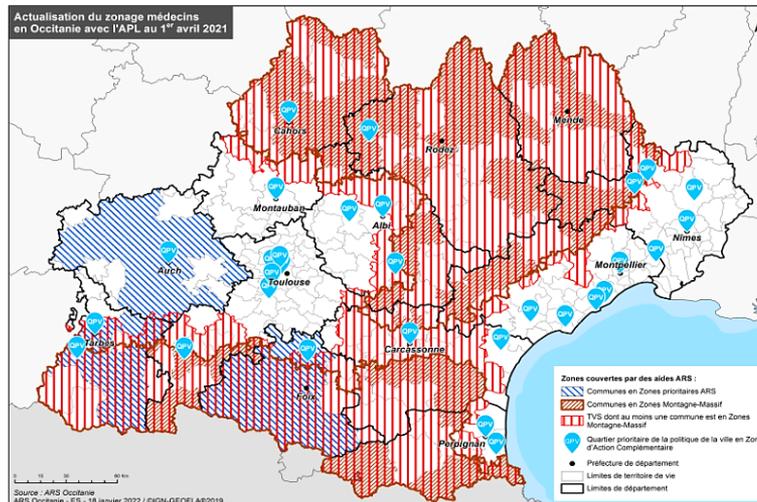
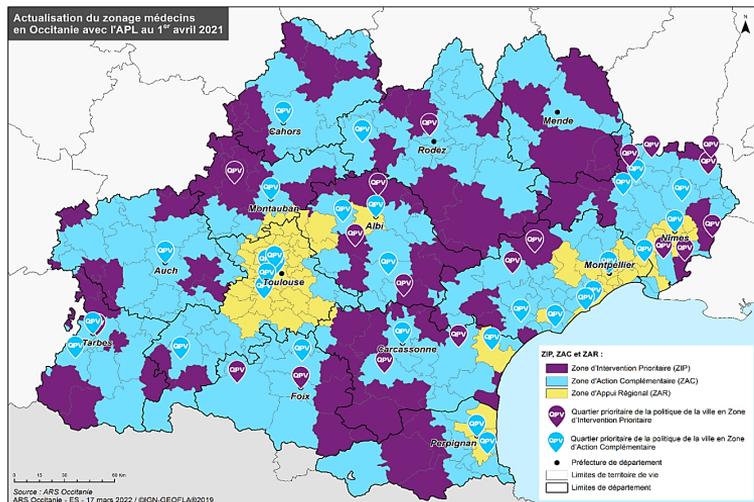


Des résultats encourageants et des dispositifs d'aide à l'installation élargis

Tous mobilisés pour garantir l'accès aux soins partout en Occitanie



Quelques repères en Occitanie



- Des zones prioritaires définies via un même indicateur national, qui mesure l'offre médicale disponible sur chaque territoire.
- Une carte qui se superpose avec les zones complémentaires qui sont désormais couvertes par des aides financées par l'ARS Occitanie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les zones montagne-massif et les départements les plus marqués par une baisse de la démographie médicale au cours des 4 dernières années.